

Monographie de la Paroisse de Vayres

par l'abbé E. Montel

curé de Vayres

Année 1925

L'ancien temps. - Premiers Vestiges. - Vestiges Romains, Mérovingiens, Carlovingiens, Capétiens. - Paroisse de Sain-Georges Paroisse, de Saint-Pierre.

Vayres, chef-lieu de commune de près de 400 âmes situé sur un plateau que domine Puybosse au sud-est, en face de Rochechouart son canton, dont il est séparé par la vallée de la Vayres à une distance de 8 kilomètres, faisait autrefois partie de la généralité de Poitiers, du diocèse de Limoges et de l'archiprêtré de Nontron. Les prairies verdoyantes et les grands arbres qui l'encadrent, ses maisons construites sur un plan uniforme se profilant le long des trois routes numéros 3 bis, 22 et 34 qui la traversent, son gracieux clocher, son groupe scolaire vaste et élégant qui le relie au vieux manoir du Mas du Roule lui donnent un aspect de petite ville fort agréable.

Il est doté d'un bureau de poste avec télégraphe et téléphone. Un service régulier de tramways électriques depuis 1912 ; d'autobus, depuis 1924 nous met journellement en communication avec Limoges, Nontron et presque tous les chefs-lieux des communes voisines.

Sa superficie comme commune est de 3813 hectares et comme paroisse, (les limites de l'une n'étant pas celles de l'autre), environ 5000 hectares. Son altitude la plus élevée, (celle de Puy-Bosse) est de 323 mètres au-dessus du niveau de la mer ; la plus faible, (la vallée de la Vayres) 243.

Le plateau sur lequel le Bourg est assis est fertile en sources. Celles qui jaillissent au versant sud-ouest forment le ruisseau de Pouvereau. Celles qui jaillissent au versant opposé grossissent le ruisseau de la Vayres qui prend naissance au flanc de la colline sur laquelle s'étage Oradour. Les deux ruisseaux se réunissent au moulin de Chez-Brandy et se jettent en face le château de Rochechouart dans la Grenne, affluent de la Vienne.

Expliquer l'étymologie du mot « Vayres » me semble chose difficile. Ce cours d'eau, reçoit-il ou donne-t-il son nom à la localité ? Plusieurs localités portent ce nom : il y a Vayres, Lot ; Vayres, Gironde ; Veyrt, Dordogne ; Vers, Gard ; et Vers, Drôme je suis tenté de croire que ce nom d'origine celtique avait, autrefois une signification populaire qui, maintenant, nous échappe. C'est la localité qui doit avoir donné son nom au ruisseau nom, qu'il ne porte du reste que sur un parcours de 8 kilomètres.

Vayres n'a pas d'histoire. Son passé reste enseveli sous un voile à peu près impénétrable. Aussi bien n'ai-je pas la prétention de le soulever. Mais il nous reste certains vestiges que je voudrais empêcher de périr. C'est là mon premier but. Je voudrais aussi enregistrer quelques faits contemporains dont nos arrières neveux me sauront probablement gré de leur avoir conservé le souvenir.

I L'ANCIEN TEMPS

PREMIERS VESTIGES. - Vayres, comme le reste de la contrée, semble avoir été habitée par l'homme dès les temps les plus reculés c'est-à-dire : dès l'âge de pierre. Cet âge est ainsi appelé parce que les hommes de cette époque ne connaissant pas l'usage des métaux ne savaient manier que la pierre. Leurs outils étaient en pierre. Leurs armes, en pierre ou en os. Or ces hommes ont vécu dans notre région. Il paraît que des traces de leur très lointain passage ont été découvertes dans bon nombre de nos villages : je cite le bulletin de la Société des Sciences et Arts de Rochechouart : « Au Chalât, une hache en jaspe, un double grattoir, etc. A Puybosse, deux haches en grès, quatre grattoirs, deux racloirs, etc. Bonnefond, de nombreux éclats de silex et des grattoirs. Chez Fréguillien, trois haches, dont deux en silex et une en quartz. Pouvreau, une hache en silex jaune. Glandoulas, une hache en quartz, Villechenon, une hache. La Ribière, plusieurs silex retouchés et une petite hachette en diorite. Nouaillat, une hache en silex. Laudonie, grand nombre d'outils paléolithiques et néolithiques; aux Combes, un grand nombre de silex, ainsi qu'à chez Beijard, au Maine et à la Chabeaudie. On peut voir la plupart de ces objets au musée de Rochechouart.

VESTIGES GAULOIS. - Des tribus nomades, venues du Nord de d'Asie, qui sont comme l'avant-garde des hordes barbares qui ravageront l'Europe aux V^e et VI^e siècles envahissent notre pays à une date que les historiens ne peuvent déterminer. Ces étrangers, plus civilisés que les hommes primitifs dont nous venons de parler, (ils connaissent déjà l'usage du feu, du bronze et ne tardent pas à se servir du fer), massacrent ou réduisent en servitude les premiers propriétaires du sol avec lesquels ils finissent par se confondre. Confondues, ces deux races forment un peuple prolifique, vaillant et guerrier que les latins appellent Gaulois et les Grecs, Celtes ou Galates. Notre région était habitée par la tribu des Lemovices ou Limousins. Ceux-ci, comme leurs devanciers, nous ont laissé quelques souvenirs de leur passage.

M.Marvaud dans son histoire des vicomtes de Rochechouart parle de deux haches en silex qui ont été trouvées près du tumulus de Vayres, au moment de sa démolition. Or les tumuli sont des monticules de cailloux ou de terre où nos ancêtres gaulois enterraient leurs morts. Ces sortes de tombeaux sont rares dans notre contrée. Mais s'il nous reste peu de tumuli, de dolmens. de menhirs, nous avons de nombreux souterrains gaulois. Il en existe notamment à Vayres, aux Monts, à la Roudarie et à la Doradie, etc. D'autre part, n'avons-nous pas un souvenir gaulois dans le feu de Saint-Jean ; un autre, dans la pierre sur laquelle nous déposons nos morts en arrivant au Bourg - ici comme ailleurs elles ont la forme du dolmen gaulois.

II

VESTIGES ROMAINS. - Les Gaulois qui ont souvent guerroyé, et plusieurs fois victorieusement, contre les Romains finissent par succomber et subir le sort que leurs ancêtres ont jadis infligé aux premiers habitants du pays. Après avoir commandé, ils obéissent. On trouve partout le gouverneur romain et sa milice. Dans toutes les villes il se fait construire des thermes et des palais. Dans tous les lieux stratégiques il dresse des camps. Il relie par des routes tous les principaux centres entre eux et sa capitale, Rome. La route de Rome à Lyon et Saintes, passait par Chassenon et Rochechouart. Celle d'Angoulême à Limoges passait par Vayres.

Comme souvenir du séjour, dans la contrée, du Romain victorieux nous avons, outre ces routes, un monument sur les ruines duquel notre église actuelle a été élevée. De ces ruines il ne reste actuellement que le sol, partiellement défoncé, de l'hypocauste qui était une de ses dépendances. Les

fouilles que nous avons pratiquées sur la place du Marché, avec le concours de M. Clapaud et de quelques ouvriers de bonne volonté, en 1907, nous ont permis de constater son existence, signalée déjà en 1880, et d'en fixer les dimensions : 36 mètres carrés. Ce monument occupait, paraît-il, l'emplacement de l'église entière et correspondait avec un souterrain qui s'étend sous la maison Pailllot et dont nous ne connaissons pas l'issue. Autre souvenir : On trouve au Chalat sur une enceinte élevée d'une surface de deux ares environ, des tuiles, des briques et toutes sortes de débris de construction romaine. Les archéologues du pays prétendent que cette enceinte était un camp romain.

Bientôt ces deux peuples, Gaulois et Romains, qui étaient faits Pour s'entendre, fraternisent et pendant quatre siècles ne foment plus qu'un seul peuple. Le peuple Gallo-Romain qui, s'épanouissant au soleil du christianisme marchait au premier rang de

la civilisation. Lorsque tout à coup une nuée de barbares venant du Nord, vint le surprendre et l'arrêter dans sa floraison.

III

VESTIGES DE L'INVASION BARBARE. - L'histoire est un perpétuel recommencement. Le Romain qui a subjugué le Gaulois qui avait, lui, massacré ou réduit en esclavage le premier habitant du pays est à son tour pourchassé, écrasé, réduit en servitude ; ses possessions sont saccagées, ses palais incendiés, la plupart de ses villes détruites. Dans notre voisinage, la ville de Chassenon connue sous le nom de Cassinomagus, devint la proie des flammes. Comme le monument qui s'élevait au centre de Vayres et dont nous parlions tout à l'heure. La couche de terre noire que nous avons trouvée sur le foyer de l'hypocauste nous porte à croire qu'il fut incendié ainsi que le Bourg. Comment s'appelle le barbare qui a porté la désolation, la ruine et la mort dans notre contrée - est-ce le Hun, le Lombard, le Burgonde, l'Ostrogoth ou le Franc ? Nous ne savons qu'une chose, c'est que notre contrée resta au pouvoir des Wisigoths qui se fondirent plus tard avec les Burgondes, les Francs et les Gallo-Romains échappés au glaive des vainqueurs. L'Eglise, par la main de ses évêques et de ses prêtres, a pétri ensemble ces différentes races et en a fait, avec le temps et l'aide de Dieu, le peuple le plus civilisé du monde, car « *les évêques ont fait la France comme les abeilles ont fait leur ruche* ». Taine.

IV

VESTIGES MÉROVINGIENS. - Nos nouveaux maîtres n'ont pas l'habileté du peuple qu'ils viennent d'écraser. S'ils savent, mieux que lui, manoeuvrer la framée et la flèche, ils ne savent pas, comme lui, utiliser la pierre, la brique, le ciment et le fer. Ils nous ont laissé dans la tourate et l'enceinte de Chez-Bejjard un spécimen de leur travail.

La tourate, dit M. Masfrand, archéologue distingué qui l'a fait fouiller, est un énorme monticule formé de terres rapportées à sa partie supérieure. Il a 9 mètres 40 de haut et 3,5 mètres de diamètre. Un large et profond fossé l'entoure de tous côtés. La plate-forme où l'on trouve avec les décombres du mur d'enceinte une couche de cendres et de charbons, était entourée d'un mur en pierres sèches. Ces ruines qui annoncent un monument mérovingien, quant à la solidité et quant à l'art, n'ont rien de comparable à celles du monument gallo-romain dont nous parlions tout à l'heure. Il en est de même du Puy de Chez Bejjard. Ce Puy ressemble à la Tourate avec cette différence que la tourate se trouve dans une vallée et le Puy, comme son nom l'indique, se trouve sur une hauteur. C'est un monticule isolé de 322 mètres d'altitude au sommet duquel se trouve une plateforme légèrement inclinée vers le nord, ayant 31 mètres de diamètre. Cette plateforme était défendue par deux fossés circulaires

qui, de nos jours, sont encore très apparents au nord-ouest. Dans cette enceinte qui, vu sa situation vis-à-vis Le Chalat et Puybosse, a pu être utilisée dans toutes les guerres dont notre pays a été autrefois le théâtre et qui porte plus particulièrement le cachet mérovingien, il n'y a rien de remarquable si ce n'est le point de vue qui est un des plus étendus et des plus agréables de la contrée.

V

CARLOVINGIENS ET CAPÉTIENS. - En fait de vestiges notoires sous ces deux dynasties, comme dans le passé, il ne nous reste guère que des ruines. Entre la destruction du monument gallo-romain du Bourg et la construction de l'église actuelle qui doit dater dans sa forme première du II^e siècle ; il y a un autre monument qui dut être édifié sur les ruines du premier, c'est ce que démontre jusqu'à l'évidence la tour dont nous avons découvert les vestiges lors de nos fouilles. Elle est contiguë à l'hypocauste à quatre mètres de l'église. Cette tour a 5 m. 50 de diamètre, ses murs mesurent 80 centimètres d'épaisseur. Elle devait faire partie d'un édifice qui déjà n'existait plus quand on jeta les fondements de l'église.

La tradition rapporte qu'à la même époque environ il y en avait un autre au Chalat, bâti comme celui-ci sur les ruines d'un monument romain. La beauté du site, certains vestiges et le nom du hameau confirment cette tradition.

Il nous reste de plus les ruines de deux églises dont il me reste à parler.

VI

PAROISSE DE SAINT-GEORGES. - Vayres était autrefois le chef-lieu de trois paroisses : Saint-Jean qui a absorbé ses deux voisines Saint-Georges et Saint-Pierre. Ces deux paroisses disparues avaient chacune leur église spéciale, leur cimetière, leurs villages.

L'église dédiée à saint Georges était située au midi du Bourg, à peu près en face de l'église actuelle à une distance de cinquante mètres. Son enceinte occupait la cour et une partie du jardin du nouveau presbytère. De cette construction il reste un pan de mur dont le parement nord, depuis longtemps écroulé, est aujourd'hui remplacé par un manteau de lierre. Au midi, sous l'appentis qu'il soutient, il mesure 6 mètres de hauteur sur 11 de longueur et 0 m,80 d'épaisseur, bien que dédoublé. A remarquer une baie en pierres de taille dont la base est à 5 mètres de hauteur. Elle mesure, incomplète, 1m,20 de hauteur sur 0m,40 de largeur et s'évase en de larges proportions sur l'enceinte qu'elle devait éclairer.

Saint-Georges avait le titre d'annexe en 1310 ; celui de cure en 1311, 1367, 1484. Son église fut saccagée pendant les guerres de religion. En 1558, ses fenêtres et ses portes furent forcées et brisées. Ses fonts baptismaux détruits. Elle existait encore en 1560. Mais elle était complètement en ruine en 1628.

Cette paroisse, avons-nous dit, avait son cimetière particulier. Où était-il situé ? Règle générale, autrefois, les cimetières entouraient les églises. Nos pères, plus religieux que nous, aimaient à dormir leur dernier sommeil à l'ombre du temple où vivants ils s'étaient sanctifiés, où morts, on continuait à prier pour eux. Le cimetière de Saint-Georges, comme celui de Saint-Jean et celui de Saint-Pierre ne faisaient pas exception à cette règle, nous le verrons bientôt. Et partout où, de nos jours encore, on fouille le sol sur une surface de 30 mètres autour de l'emplacement signalé on trouve des sarcophages et des ossements humains. Ce cimetière était donc bien autour de l'église.

Au XVII^e siècle, Saint-Georges fut rattaché à Saint-Jean comme en témoignent les registres de

cette dernière paroisse,

Nous citons quelques extraits qui nous feront connaître le nom de quelques uns des villages de la paroisse annexée,

Le 21 Août 1695, a été baptisé Pierre Michel de la Reulie, paroisse de Saint-Georges.

Le 3 Novembre 1695, a été baptisée Anne Bicaud de la Ribière, paroisse de Saint-Georges.

Le 1 Juillet 1697, a été baptisée Françoise Brandy du Bourg, paroisse de Saint-Georges.

Le 21 Octobre, a été inhumée Anne Dupuy de Puytreillard, paroisse de Saint-Georges.

A la fin du XVII^e siècle, l'église de Saint-Georges est abandonnée et probablement écroulée. Son cimetière est condamné à disparaître. Le cimetière qui entourait l'église Saint-Jean étant jugé insuffisant pour les deux paroisses réunies, la Fabrique acheta le cimetière actuel, qu'on appela longtemps le Grand Cimetière pour le distinguer des trois autres cimetières encore existants.

En 1678, nos registres paroissiaux commencent à parler du grand cimetière. Néanmoins, on continue à enterrer dans le cimetière Saint-Georges jusqu'en 1710.

Anne Duverger, décédée le 13 Mars 1710 a été, je crois, le derniers corps qui a été déposé dans ce cimetière.

Après cette date le silence se fait dans nos archives et sur l'église, et sur le cimetière, et sur la paroisse de Saint-Georges !

VII

PAROISSE DE SAINT-PIERRE. - L'église dédiée à Saint Pierre était située à l'est du Bourg. Elle fut vendue comme bien national pendant la Révolution et convertie en maison d'habitation. Il reste de cet édifice les quatre murs de l'hôtel Lussac. L'examen de ces vestiges et certaines notes trouvées aux archives nous permettent de dire que cette église était petite, très ancienne, sans contreforts, sans voûte, sans cachet architectural.

Dans le courant du XVIII^e elle fut par deux fois l'objet de réparations importantes. Après deux ans d'interdit, par arrêt en date du 2 Octobre 1717, la paroisse fut condamnée à fournir 600 livres et le sieur de Lamberti, gros décimateur 400 pour réparations urgentes à cette église. Elles furent terminées le 15 Avril 1719.

Toutefois, elles furent insuffisantes. C'est ce que va nous dire M. Judde. Dans une note trouvée aux archives il s'exprime ainsi : « j'ai pris possession de la cure de Saint-Pierre de Vayres le 29 Avril 1726. J'ai trouvé l'église en très mauvais état. Ayant fait dresser un devis. Après arrêt en Conseil d'Etat j'ai fait faire le plancher, la balustrade, le tombeau de l'autel, le marchepied, le pavé de la nef, la chaire à prêcher, les lambris, réparer la tribune, le confessionnal. J'ai fait refaire le pied du calice sur lequel j'ai fait graver en lettres capitales " OPERE ET STUDIO PETRI JUDDE, RECTORIS 1723. L'ouvrage a été terminé en 1735 ».

Voici les villages qui faisaient partie de cette paroisse :

Le Bourg de Saint-Pierre, Beaulieu, Chaise, Chalats, châtenet, Chez-Beijard, Ecouterie, Faye, La Grange, Guinandie, Mas du Roule, Merlis et la Treille.

Voici, d'autre part, le nom des prêtres qui ont desservi cette paroisse depuis 1670 jusqu'en 1792.

Lamousnerie, 1670 à 1698.

Massoulie, 1698 à 1706.

Simon, 1706 à 1711.

Judde, 1711 à 1749.

Boulesteix, 1749 à 1752.

Codet, 1752 à 1785.

et Laurent, 1785 à 1792.

Il fut question en 1750 d'annexer à la paroisse de Saint-Jean la paroisse de Saint-Pierre qui comptait alors environ 500 âmes. Une demande fut adressée à cette fin par les curés intéressés à l'autorité compétente. Les paroissiens de Saint-Pierre en ayant été informés se réunirent dans leur église au son de leur cloche sous la présidence du syndic, Jean Joubert, en date du 20 septembre et déclarèrent s'opposer formellement à cette annexion, parce que, dit le procès-verbal de cette délibération : « elle serait préjudiciable aux paroissiens de Saint-Pierre, tant pour l'instruction chrétienne que pour l'administration des sacrements ; qu'un seul curé ne pourrait desservir ces deux paroisses à cause de leur étendue ; qu'un vicaire étant mobile ne saurait être leur curé. Que d'autre part, les sujets manquants, le vicaire ferait souvent défaut » etc. Ce projet d'annexion fut ajourné jusqu'à l'an 1791, comme nous le verrons bientôt.

La paroisse de Saint-Pierre avait soit cimetière particulier, et tout nous prouve que ce cimetière entourait l'église.

A l'appui de nos dires nous citons quelques extraits des registres propres à cette paroisse.

Le 20 Octobre 1671, Anne Fournière du bourg, âgée de 70 ans, fut ensevelie dans le tombeau qui est devant la porte de l'église

Le 14 Avril 1671 V. Péniffaure soeur du Rosaire de Merlis, âgée de 30 ans, a été enterrée devant la porte de l'église saint Pierre.

On enterrait les morts non seulement autour de l'église mais autant que possible, dans l'église même, jusqu'en 1776 où, pour remédier à de nombreux abus ces sortes de sépultures furent défendues par ordonnance épiscopale.

Je cite quelques noms choisis parmi ceux qui ont voulu dormir leur dernier sommeil à l'ombre des autels et qui ont été ainsi frustrés dans leurs espérances, les vandales de la Révolution ayant permis de convertir en salle d'auberge cette nécropole sacrée.

Le 10 Août 1698, Lamousnerie, curé de Saint Pierre.

le 12 Septembre 1707, Pierre Soury chirurgien du bourg.

le 17 Janvier 1736, la veuve Joubert, du Mas du Roule.

le 27 Novembre 1739, Jacques Soury, 27 ans sacristain.

le 18 Juillet 1752 Boulesteix curé de Saint Pierre.

le 6 Octobre 1772 Marie de Lavergne, veuve Soury, de la Treille.

le 1er Mai 1776, Catherine Meunier, soeur du rosaire de la Chaise.

A cette date, le cimetière de Saint Pierre devait être bien vieux. Les habitants de cette paroisse continuèrent néanmoins à le préférer au nouveau cimetière jusqu'en 1791.

Dès le mois d'Août de la susdite année la paroisse de Saint Pierre fut desservie par le clergé de Saint Jean, Et dans les registres de cette paroisse il n'est plus question du cimetière de Saint Pierre.

VAYRES AVANT LA RÉVOLUTION,

Au point de vue Agricole et Commercial
Notables, bourgeois, syndics. -Au point de vue religieux et moral

I

VAYRES AVANT LA RÉVOLUTION. Ce qu'était Vayres avant la Révolution au point de vue agricole, commercial, économique, etc ? Une statistique dressée à la demande de l'Intendant de Poitiers, en 1785, par M. BRISSAUD, curé de Saint Jean et M. CODET, curé de Saint-Pierre, et quelques documents trouvés aux Archives paroissiales, départementales, et dans les notes de quelques amis vont nous le dire.

Pour être aussi bref que possible nous fondons ensemble, tout en leur laissant leur forme cathéchistique, la double statistique dont nous venons de parler.

Les abréviations S.J. signifient : curé de Saint-Jean, et S.P. curé de Saint-Pierre.

1° Quel est le nombre des feux de votre paroisse ?

Réponse : 320 S.J. ; 70 environ S.P.

2° Quel est le nombre d'habitants ?

R. 2 000 S.J. ; environ 500 dont 300 communiants S.P.

3° Les exploitations se font-elles avec les boeufs, des chevaux ou des mulets ?

R. Avec des vaches et de petits ânes. S.J. avec des boeufs dans les domaines exploités par métayers, et ailleurs avec des vaches et des ânes S.P.

4° Les bras nécessaires à l'agriculture sont-ils suffisants ?

R. Suffisants. S.J. et S.P.

5° Y a-t-il des plaines, des bocages, des rivières ?

R, il y a des bocages, peu de plaines arides. Il y a aussi des ruisseaux appelés Graînes, S.J. et S.P.

6° Quelle est, la nature du terrain ? Y a-t-il beaucoup de prairies, pâturages, vignes, bois, landes ?

R. Terre sablonneuse en grande partie, moitié en terre à blé, un quart en prairie, et l'autre quart en bois châtaigniers et landes. Très peu de vignes S. J. ; terre à blé, peu de froment, deux petites vignes. Le reste en châtaigniers et, en landes S.P.

7° Connaît-on la méthode des prairies artificielles ?

R. Non. S.J. et S.P.

Quelle espèce de graines y cultive-t-on le plus communément ?

R. Seigle, blé noir, froment 1/6. Depuis quelques années on sème du blé d'Espagne, S.J. et S.P.

8° Le produit des récoltes se consomme-t-il dans la paroisse. Les débouchés et communications sont-ils faciles ?

R. Il se consomme à peu près dans la paroisse. Lorsque le Périgord ou l'Angoumois en manquent, les voituriers à sel en enlèvent une certaine quantité. Mais les particuliers sont dans le cas d'en prendre autant qu'ils en livrent selon les années. Les communications sont assez communes. Les chemins mauvais S.J. et S.P.

9° Y cultive-t-on du chanvre ; y a-t-il des de moutons de la cire ; y fabrique-t-on des étoffes et des toiles ; quel est le genre de commerce et d'industrie qui y procure le plus de ressources ?

R. On récolte ici très peu de lin, un peu de chanvre pour le besoin du cultivateur. Le brebinage est de très petite espèce et ne réussit pas. Cependant presque tous les ménages ont leur petit troupeau qui leur rapporte de la laine pour leur usage et du fumier pour la culture du chanvre. On fabrique de la toile, de l'étoffe. Les cochons et les sabots sont le grand commerce du pays. S.J. et S.P.

10° Y aurait-il quelque établissement à former ou à favoriser

R. Favoriser le commerce du sel en réparant l'ancienne route de Limoges à Angoulême.

11° Y a-t-il des usines, manufactures telles que : forges, verreries, papeteries, huileries, moulins ?

R. Il y a cinq moulins à grain sur le ruisseau appelé Graine, S.J. Nous avons deux moulins à grain appartenant au seigneur de la terre.

12° Y a-t-il des ouvriers : charpentiers, menuisiers, serruriers, maréchaux ?

R. très peu de charpentiers, un seul menuisier, un maréchal, six taillandiers, cent sabotiers, trente tisserands, huit charrons, douze filiers et cardeurs. S.P.

13° Y a-t-il des foires et marchés ?

R. Elles se tiennent à Rochechouart.

14° Y a-t-il des maisons religieuses, des hôpitaux, des écoles de charité ?

R, il serait à souhaiter qu'on établisse des écoles de charité en certains villages. Le clocher étant placé à l'extrémité de la paroisse et les deux tiers étant éloignés d'une à deux lieues, les enfants vivent dans l'ignorance. S.J. ; établir quelques maîtres d'écoles pour enseigner les enfants du Bourg et de la campagne, S.P, (1)

15° A quelle distance êtes-vous du plus prochain bureau de poste ?

R. A cinq quarts de lieue de Rochechouart. A trois lieues de Chabannais.

16° Y a-t-il des voituriers habituels pour les villes voisines ?

R pour Rochechouart et Chabannais.

17° Quel est le nom du seigneur ? Le titre de sa seigneurie ?

R. Rochechouart-Pontville - vicomté.

18° S'il y a juridiction, quel en est le degré ?

R. Vayres dépend de la juridiction subalterne de Rochechouart, du siège royal de Montmorillon, élection de Confolens, cour consulaire de Poitiers, Subdélégation de Rochechouart, cinq quart de lieue ; Confolens six lieues ; Montmorillon quinze ; Poitiers, vingt, S.P.

19° A quelle distance êtes-vous de la plus prochaine grande route : en quel état sont les chemins de bourg à bourg, de village à village ?

R. L'ancienne grand'route de Limoges à Angoulême traversait Vayres. Mais le seigneur de Saint-Mathieu, pour la faire passer par son château, en a changé la direction à notre détriment. Néanmoins, l'ancienne grand'route bien que dans un état affreux est plus fréquentée que jamais, étant plus directe malgré les détours qu'on fait pour éviter les bourniers. Le commerce qu'on fait sur cette route et qui consiste en sel, blé et vin se soutient encore. Mais si on ne répare pas les chemins ce commerce tombera, et cette contrée sera dans la détresse. Le bourg qui jadis était tout pavé l'est

encore presque entièrement. Mais les entrées en sont impraticables. A pied on est obligé d'escalader dans les terres et les jardins dès qu'il a plu deux jours de suite. Les chemins de village à village et de bourg à bourg sont fort mauvais.

20° Y a-t-il des ponts à construire ou à réparer ?

R. il y a à réparer le pont Vigéraud près du bourg, sur l'ancienne grand'route ; ceux de Pontchartrain et de Pouveraud. Toute la paroisse est obligée de passer là pour se rendre aux offices. Ces travaux sont de première nécessité. (2)

- (1) Voici deux prêtres qui en 1875 demandent au gouvernement d'ouvrir des écoles de charité, c'est à dire des écoles gratuites. Avant 1789 les prêtres n'étaient donc pas les ennemis de l'instruction. Il ne l'ont jamais été. En voici une nouvelle preuve : l'agrandissement de l'ancienne école a été imposé d'office à la commune par le gouvernement en 1845, grâce à l'intervention de M. Lavaud, curé de Vayres, et de son évêque.
- (2) Nous avons vu à l'instant les curés de Vayres demander l'un et l'autre l'établissement, d'écoles gratuites dans leur paroisse. Nous les voyons ici protester contre l'abus de pouvoir commis par le seigneur de Saint-Mathieu, au préjudice de leurs paroissiens et en retour demander avec instance au gouvernement la réparation de leurs ponts et de leurs vieux chemins. Ces prêtres qu'on était sur le point d'exiler n'étaient donc pas les ennemis du peuple.

II

LES NOTABLES DE VAYRES AVANT LA REVOLUTION

Nobles, Bourgeois, Médecins, Notaires et Syndics

NOBLES. - Aux XVe, XVIe, XVIIe, et XVIIIe siècles il n'y avait dans la contrée qu'un seul seigneur : le vicomte de Rochechouart. Mais ce seigneur a eu des fiefs dans la paroisse de Vayres. En 1445, Guillaume de Montreboeuf est seigneur de Prun, vassal du vicomte de Rochechouart. En 1568, Jean de Lamberti possède ce fief dans les mêmes conditions. A la même date, La Reulie tenue et possédée par Jean Soury, chirurgien, est un fief du seigneur de Rochechouart. (*Sciences et Arts VI 67*).

En 1625, Jean de Rochechouart-Pontville fait hommage de tous ses fiefs au roi. Dans le dénombrement qu'il en fait par acte notarié en date du 15 janvier, susdite année, nous trouvons le Mas du Roule, tenu et possédé par la veuve Henri Boulesteix. et ses enfants (*Sciences et Arts II 190*).

Au XVIIIe siècle, le Mas du Roule a été habité par les familles suivantes : A. Martial Joubert, époux Marthe Boulesteix; père et mère de Jean Joubert, époux Catherine Mallet ; père et mère de Laurent Joubert, époux Suzanne Morin; père et mère de Victoire Joubert, épouse Pierre Duvoisin Laganne qui fut officier public pendant la Révolution.

B. - Il fut habité aussi par Jean Brandy, époux Marie Lathière (notaire). Père et mère de Françoise Brandy, épouse de Barthe, bourgeois. Père et mère de Françoise de Barthe, épouse Louis Lhomme, notaire, seigneur du Boucheron, et par le Sieur Brandy de Lafont qui eut une fille le 26 juin 1777, Catherine Victoire. Dans l'acte de baptême de cette dernière le Mas-du Roule est dit « lieu noble » (registre Saint-Pierre).

BOURGEOIS. - Jeanne de, Lachaumette, fille légitime de Daniel de la Chaumette et de Marie Brandy, naquit le 20 avril 1701. Le 5 juin 1761 a été inhumée dans, l'église de Saint Pierre, Marie Anne Périgord. fille légitime de F.-Ambroise Périgord de la Guinandie, conseiller du roi, subdélégué de Rochechouart et de Antoinette de Létang décédée à Médis. Ce Périgord eut 24 enfants, dont une religieuse et 5 prêtres.

Le 1er juillet 1772 a été inhumée dans l'église de Saint-Pierre. Marie Lavergne veuve de feu Pierre Soury, bourgeois, décédé a la Treille

Le 20 Mal 1777 a été baptisée Suzanne Chemison, née à l'Ecouterie le jour précédent de Jacob Chemison de la Serve, et de demoiselle Catherine Soumagnes.

MÉDECINS OU CHIRURGIENS - Le 12 septembre 1707 Pierre Soury, chirurgien, est enseveli dans l'église Saint-Pierre. Déjà il était remplacé par Nicolas de Voisin, qui eut pour successeurs Raymond Bac, Pierre Soury qui mourut en 1792 et son fils François Soury. (1)

NOTAIRES - Jean Brandy, de 1700 à 1730; Louis Lhomme de 1730 à 1745; Pierre Soury de 1745 à 1752 Jean Sondai, de chez Bélair, 1752 jusqu'à l'Empire.

Les SYNDICS OU MAIRES. - En 1703, Jean Phélipet, de Glandoulas, est syndic perpétuel. En 1721, il y a deux syndics dans la commune. Ils se nomment : Martial Marquet et Léonard de Lathière. En 1722, ils sont remplacés par Joseph Boulesteix bourgeois au Bourg, et Raymond Rayet, de Puy-Jean. En 1750 Jean Joubert exerce seul ces fonctions. En 1760 il est remplacé par Pierre Arnaud qui a pour successeurs : Pierre Soury, notaire en 1782 ; Soury-Lavergne en 1784. Chadoutaud en 1785 ; Boulesteix en 1786. En août 1792, le sieur Boutet est dit maire de Vayres et Chadoutaud, Soulat, Besse, Pelletingéas officiers municipaux. Le 20 octobre, le citoyen Soury est nommé officier public. Il donne sa démission au commencement de 1793. En Avril J.-B. Duvoisin-Laganne signe les registres de l'Etat civil « officier public provisoire ». Le 22 septembre, (1 vendémiaire) il signe « officier public ». le 27 pluviôse 1794, Pierre Bailet le remplace, il est nommé par le représentant du peuple Clédel. Berthelot père lui succède en 1796 et Duvoisin-Laganne en 1800.

(1) Quand Vayres payait aux seigneurs dîmes et rentes et au gouvernement huit mille livres de tailles, (chiffre exact pour l'année 1717), il était assez riche pour faire vivre un médecin. Comment se fait-il que depuis la disparition de l'ancien régime, pas un médecin n'ait osé se fixer chez nous ?

(2) Extrait des Minutes notariales de M. Ducluzeau, Sciences et Arts, XXXII p. 32

III

VAYRES AU POINT DE VUE RELIGIEUX

*Presbytère -Eglise - Nouvelle cloche - Prêtres et vicaires
Confrérie du Saint-Sacrement - Etat religieux de la paroisse.*

L'ANCIEN PREBYTÈRE. - M. l'abbé Robert, qui fut curé de Vayres de 1742 à 1780, ayant laissé, par testament, la somme de 1 080 livres pour la réfection du presbytère qui menaçait ruine, M. Brissaud son successeur, pour utiliser ce legs, fit dresser un devis s'élevant à la somme de 1 926 livres par Verdurier maçon. Pour parfaire cette somme il versa de ses deniers la somme de 200 livres et ses paroissiens lui fournirent le reste, à savoir 667 livres. Pour cette construction qui fut commencée en 1783 et terminée en 1785, il fut dépensé au total 1947 livres. (1).

(1) Voici la liste des principaux propriétaires et rentiers de la paroisse et la somme qui fut versée par eux par ordonnance de l'Intendant de Poitiers en 1783, pour la réfection de la cure dont nous parlons.

PARMI LES PRIVILEGES

| | | |
|--|----|----|
| Madame la vicomtesse de Rochechouart, pour deux métairies, rentes, et moulins, évalués à 3 000 livres de revenus | 55 | |
| Madame de la Reille, pour 25 setiers de rente évalués à 125 livres | 2 | 8 |
| Monsieur le grand prieur d'Auvergne, pour 6 setiers de rente, évalués à 30 livres | | 12 |
| Les dames religieuses de la Règle de Limoges, pour 12 setiers de rente, évalué à 60 livres .. | 1 | 3 |
| Monsieur le prieur de saint sauveur, à Rochechouart, pour 19 setiers de rente, évalués à 95 livres | 1 | 17 |
| Messieurs les chanoines de Saint Junien, pour 12 setiers de rente, évalués à 60 livres | 1 | 3 |
| Monsieur du Repaire, pour 5 setiers de rente, évalués à 25 livres | | 11 |
| Monsieur de la Rouderie, de Limoges, pour dimes affermées, 180 livres | 3 | 9 |
| PARMI LES NON PRIVILÉGIÉS | | |
| François Boutet, Sieur de Montfranc, pour réserve, métairie et rente | 7 | 13 |
| Léonard Joubert, sieur du Mas du Roule | 2 | 14 |
| Pierre Soury, chirurgien | | 12 |
| Le sieur René Berthelot | 4 | 6 |
| Demoiselle Suzanne Gourseaud, de la Bussière, pour trois métairies, une maison et domaine | 20 | 18 |
| Demoiselle Simon, pour deux métairies | 8 | 19 |
| Pierre Descubes, sieur de Lauillère et ses enfants | 6 | 6 |
| Dame Marie Soury, veuve Midy, pour métairie et rentes | 9 | 19 |
| Pierre de la Brunie, sieur de la Tuilière, pour deux métairies | 7 | 10 |
| Le sieur Defuas, pour une métairie | 4 | 4 |
| Nicolas Chemison, sieur de la Saigne, pour une métairie | 6 | 3 |
| monsieur Merlis, pour quatre métairies | 24 | |
| Monsieur de Bonnefond, pour deux métairies | 16 | 11 |
| Jean Chemison, sieur Dumas, pour deux métairies | 6 | 6 |
| Monsieur d'Oradour, pour une métairie, deux borderies | 7 | 19 |
| Le sieur Vigneron, de la Chapelle, pour une métairie | 8 | 4 |
| Le sieur Soury, de la Féranchie, pour une métairie | 7 | 1 |
| Le sieur Delélavoix | 9 | 6 |
| Le sieur Delapérière, pour une métairie | 3 | 11 |
| Le sieur delélavoix et sa soeur | 1 | 5 |
| Monsieur Périgord pour cinq métairies | 20 | |
| Le sieur Champauvy, pour une métairie | 4 | |
| Le sieur De Recoudert, pour une métairie | 5 | |
| Le sieur De Villemery, pour une métairie | 6 | 9 |
| Le sieur Dumazé, pour une métairie | 2 | 17 |
| Monsieur Laumont, sénéchal, deux métairies | 11 | 8 |
| Le sieur Puisseguy, pour une métairie | 5 | 8 |
| Le sieur Fongrenier, pour deux métairies | 12 | |

(Archives de Limoges série c n° 633)

Ce presbytère élevé sur l'emplacement de l'ancien, fut habité par celui qui l'avait fait construire, M. Brissaud, et par son vicaire, M. Peyrusson, jusqu'au jour où ils prirent l'un et l'autre le chemin de l'exil, en mars 1792.

Quatre ans plus tard le gouvernement révolutionnaire, en vertu du droit du plus fort, s'empara de ce bien d'église et le vendit le 20 thermidor an IV (16 août 1796), au sieur Goursaud Dumazé pour la somme de 2 196 livres. Cette maison était sise sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le café, la boulangerie et le chai de M. Lachaise. Un document trouvé aux archives départementales nous permet d'en donner l'état descriptif ainsi que de ses dépendances. « Elle consistait en une cuisine de 22 pieds de long sur 15 de large, un petit cabinet y attaché ; 2° une salle à manger d'environ 21 pieds au carré, le tout au rez de chaussée ; 3° trois chambres au second et un cabinet ; 4° un grenier régissant sur le tout ; 5° une écurie à six chevaux, un grenier à foin au dessus, un hangar régissant sur la moitié d'une cour, un cellier adossé à l'écurie et une chambre au dessus, un petit jardin d'une coupée environ et un puits. » Toutes ces dépendances, le jardin excepté, existent encore aujourd'hui.

Quand, en 1803, M. Brissaud vint reprendre la direction de son ancienne paroisse, il trouva son église dans un état lamentable et sa maison vendue. Il habita comme locataire, aux frais de la

commune, lui et ses successeurs jusqu'en 1846, la maison occupée par la famille Faure-Jallageas. En 1836, le gouvernement et la commune songèrent enfin à restituer à l'église le bien qu'ils avaient pris en 1796. Ne pouvant rompre la vente aliénant l'ancien presbytère, ils en firent construire un nouveau, (voir à ce sujet page), en même temps qu'une école.

L'ANCIENNE EGLISE. - Le procès-verbal d'une inspection faite le 13 juillet 1731 par l'abbé Poumérولية, au nom de l'Evêque de Limoges, va nous renseigner sur l'état de l'Eglise, de son mobilier, et du cimetière. (1).

« Le tabernacle est peint et doré au dehors, revêtu intérieurement d'une étoffe de soie. Avons visité le Saint-Sacrement que nous avons trouvé dans un ciboire non doré. Devant le Saint Sacrement il y a une lampe qui brûle les dimanches et jours de fête. Nous avons trouvé aussi un soleil (ostensoir) qui se monte sur le pied de la custode et un porte-Dieu d'argent.... Nous avons visité les fonts-baptismaux que nous avons trouvés en bon état, l'eau baptismale fort claire et les saintes huiles dans deux petits vases d'étain.

« Nous avons trouvé deux chapelles lambrissées de neuf, toute l'Eglise bien pavée et les murailles en très bon état. Etant entré dans la sacristie nous avons trouvé un calice en argent doré des chasubles de toutes couleurs, partie en soie, partie en camelot, un rituel, un missel, les registres des baptêmes, mariages et sépultures dans un état convenable. Nous avons ensuite visité le clocher où nous avons trouvé deux cloches. Puis, le cimetière qui n'est pas clos. » (2)

UNE NOUVELLE CLOCHE. - En 1780, une des cloches de l'Eglise Saint-Jean ayant été brisée, une nouvelle fut acquise. Nous trouvons, en date du 18 décembre, le procès verbal de sa bénédiction.

« Aujourd'hui, 18 décembre 1780, 11 heures du matin, dans l'Eglise paroissiale de Saint-Jean, nous, Laurent Brissaud, curé du lieu, avons procédé à la bénédiction d'une seconde cloche. Le parrain, a été J.-B. Goursaud de Laumont, avocat au Parlement, juge sénéchal pour Armand Pontville, vicomte de Rochechouart, capitaine au régiment d'Artois, et la marraine, demoiselle Françoise Goursaud de Launont, pour Marie-Michelle Constance de Rochechouart-Pontville parrain et marraine seigneurs de la paroisse. Ont signé : J.-B. Goursaud de Laumont, Goursaud Dumazé, Frères Simon Périgord-Beaulieu, Codet, curé de Saint-Pierre, et Brissaud curé de Saint-jean. »

(1) Je dois à l'obligeance de M. le Docteur Marquet la connaissance de cette pièce et de nombre d'autres : qu'il en soit remercié

(2) Cette clôture ne sera complètement réalisé que 193 ans plus tard, c'est à dire en 1924.

PRETRES ET VICAIRES DE LA PAROISSE

| | | | |
|----------------|-----------|------------------|-----------|
| Pierre Avril | 1688-1693 | J. Roucoule | 1718-1741 |
| Joseph Joubert | 1693-1711 | J.-B. Robert | 1741-1780 |
| Pierre Simon | 1711-1718 | Laurent Brissaud | 1780-1792 |

VICAIRES AVEC LA DATE DE LEUR NOMINATION

1695, Faure ; 1711, Sadry ; 1713, Jarry ; 1716, Philippe ; 1735, Marc ; 1748, Lombardie ; 1749, Labesse ; 1752, Dubois ; 1753, Laurent ; 1756, Boutinaud ; 1758, Deffuas ; 1762, Lavois ; 1773, Lissac ; 1777, Leclerc ; 1778, Tamagnon ; 1782, Hélitias ; 1783, Léger ; 1785, Peyrusson,

CONFRERIE DU SAINT-SACREMENT. - ETAT RELIGIEUX DE LA PAROISSE. - Au point de vue religieux et moral l'esprit de la paroisse est excellent. Ce grand ennemi des pratiques religieuses qui s'appelle « respect humain » ou « la peur » est, ici, chose inconnue. Dès 1708 la confrérie du saint-

sacrement est florissante. Elle se compose de trente femmes et de soixante hommes à la tête lesquels nous trouvons : Nicolas de Voisin, chirurgien ; Jean Brandy, notaire ; M. Plaisance et les autres notables de la paroisse. Chaque dimanche l'Eglise se remplit trois fois. Les communiant sont nombreux : 1200 sur 2000 âmes. L'esprit est chrétien et comme conséquence les mœurs sont douces et pures. Vivants, nos pères aiment à fréquenter leur église ; morts, ils aiment à reposer à son ombre.

Le 28 février 1718, l'abbé Simon est enterré dans son église. En 1737, huit corps sont sépulturés dans l'église. Même nombre en 1738. En 1739, six. Le 10 octobre 1741, l'abbé Roucoule est enterré au dessous de la chaire. En 1753, Léonard de la Chétardie a été enterré dans la chapelle de Saint Roch. Le 13 février 1754, Pierre Brandy notaire, a été enterré dans la chapelle Notre-Dame

On a enterré pendant quatre siècles environ cinq corps par an dans l'église, total : 2000.

Les dalles sur lesquelles nous nous agenouillons pour prier recouvrent les cendres de 2000 corps chrétiens. Il se trompe étrangement celui qui considère l'Eglise comme un édifice profane. C'est la maison de notre Père qui est dans les cieux. C'est là que le *Verbe fait chair* réside, s'immole et nous convie. C'est l'ossuaire sacré qui renferme les restes de nombre d'élus dont nous sommes peut-être les descendants. Comment, à leur exemple, ne pas la vénérer et l'aimer ?...

A cette date il y a 200 ans, les lois morales étaient généralement mieux respectées, ici, qu'elles le sont de nos jours. Ce qui a permis à l'auteur de ces lignes d'adresser la lettre suivante au courrier du centre qui, à propos d'un meurtre commis en 1907 sur le territoire de la paroisse s'était permis de dire : « cette région est la terre classique du crime ». Et quoi d'étonnant, ceux qui l'habitent sont arriérés, ils ne vont pas à l'école... (1)

« Monsieur le Rédacteur,

(1) « Vous avez l'hyperbole facile : pourquoi nous appliquer le proverbe : « *ab uno disce omnes* ». Laissez moi affirmer d'autre part que vous vous trompez aussi lourdement sur la cause de la démoralisation que vous nous reprochez que sur cette démoralisation elle-même.

« Avec l'Eglise, je suis partisan de l'instruction, elle meuble l'esprit et donne à sa flamme plus de pénétration et de vie ; il m'est plus facile et plus agréable de catéchiser les enfants quand ils ont une certaine culture que lorsqu'ils sont complètement illettrés. Mais vous me permettrez de vous faire remarquer qu'il n'y a pas de relation nécessaire entre la science et la morale. Peut-on dire que : plus un homme est instruit plus il est honnête et que plus il est ignorant plus il est vicieux ? Non, assurément. On trouve fréquemment des gens instruits qui sont de francs coquins, la chronique des tribunaux le prouve ; et des illettrés qui sont de fort honnêtes gens. J'ai dans ma paroisse des illettrés et des lettrés ; je les connais tous et j'affirme que ceux-ci valent largement ceux là. Nos pères, quoique « généralement illettrés », étaient des gens paisibles, de mœurs douces

et pures, nos registres de catholicité en font foi.

« Au XVIII^e siècle, la moyenne des naissances illégitimes était de 1 sur 200. Au XIX^e de 1,75 sur 100 ; exactement 8.200 naissances légitimes contre 120 illégitimes. Comparez cette statistique avec celle de Limoges et de n'importe quelle paroisse de France et vous nous classerez en bon rang. Or, des mœurs pures annoncent une mentalité saine, une vie bien réglée.

« Bien qu'ignorant, les règles de la grammaire, nos ancêtres étaient vraiment honnêtes. Leurs fils ne les valent pas. Il y a parmi eux, bien des misères, je le reconnais. Cependant, ils fréquentent presque tous les écoles, et ces écoles ici, du moins sont dirigées par d'excellents maîtres et d'excellentes maîtresses. Quelle est donc la cause de cette dégénérescence morale. La voici : Nos pères avaient une foi profonde.

« La religion était la base essentielle de leur morale, la génératrice de leurs vertus. Par suite de la persécution, tantôt hypocrite tantôt violente dont nous souffrons depuis 25 ans, le gouvernement a ébranlé ce fondement, tari cette source. Qui détruit le fondement détruit l'édifice, qui supprime l'arbre supprime le fruit. Privée du frein religieux et de cette sève bienfaisante, fruit des sacrements et de la prière, que nous appelons la grâce notre jeunesse, tout en fréquentant l'école laïque, glisse de plus en plus sur la pente du matérialisme et du vice. Elle n'apprécie trop généralement que ce qui se voit, se touche et se mange et la criminalité dans

la jeunesse a triplée depuis 30 ou 40 ans, un peu partout, comme dans notre contrée, et ne pourrait-on pas dire qu'elle s'est multiplié en France avec le nombre des écoles qui devaient la détruire.

« Je termine cette trop longue lettre en vous rappelant ce qu'écrivait Henri Fouquier dans *Le Matin* (année 1900) : « On s'est imaginé qu'en forçant les enfants du peuple à aller s'asseoir sur les bancs depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de douze ou treize, on inculquerait dans leur esprit une loi morale assez forte pour suppléer à l'éducation de la famille et à la contrainte de la foi religieuse. Il me paraît que l'expérience est faite, et que l'école a fait faillite. »

« Pour enrayer le mal dont nous souffrons, à la morale laïque, il faudra ajouter tôt ou tard la morale de nos pères, la morale chrétienne.

« E. MONTEL,
« Curé de Vayres »

VAYRES PENDANT LA REVOLUTION

La Révolution - Ses causes Etats généraux - Ses principales Réformes Rupture entre le Clergé et le Tiers-Etat

Nous voici en 1789. Le Ciel de France, naguère serein, s'assombrit de plus en plus. Un malaise intense et profond se fait partout sentir. L'esprit de Voltaire et de J.J. Rousseau a généralement remplacé dans les hautes classes de la Société l'esprit de l'Évangile et les a plus ou moins dévoyées. Ses moeurs licencieuses ont perverti la bourgeoisie et soulevé dans les classes laborieuses, que de lourds impôts et trois années de disette ont mis dans une gêne extrême, des flots de jalousie, de colère et de haine.

Pour conjurer le péril qui menace son royaume, Louis XVI convoque les Etats Généraux. A son appel, le 4 Mai 1789, près de 1200 députés se réunissent sous sa présidence à Versailles. Les trois Ordres sont représentés dans les proportions suivantes : Le Tiers-Etat, par 598 membres ; la Noblesse, 270 , le Clergé, 290 dont 37 évêques, 45 moines ou chanoines et 208 curés.

Ces 208 curés, en quittant leur clocher, ont promis aux travailleurs, dont ils sont pour la plupart les fils ou les pasteurs, de ne pas revenir près d'eux sans avoir allégé leur grande misère. En vue de réaliser leurs promesses, ils se joignent au Tiers-Etat dès le mois de juin et votent avec lui en juillet et août des réformes de premier ordre auxquelles la Noblesse se rallie le plus souvent. Notons, parmi ces réformes les plus importantes la suppression des dîmes, des rentes et tous privilèges, dont avec la Noblesse, le Clergé a partiellement bénéficié jusqu'alors. (1)

Dans la voie des concessions, ils vont encore plus loin. En date du 2 novembre, ils acceptent, en échange d'une rente annuelle de douze cents livres, l'aliénation de tous les biens fonciers du Clergé. (Eglises, presbytères et jardins exceptés. (2)

Le Clergé, on le voit, était animé des meilleures intentions. Pour améliorer le sort des humbles, il s'unit aux humbles, aux députés du Tiers-Etat et vote avec eux tant que ceux-ci ne s'inspirent dans leurs délibérations que de leur conscience et des besoins du peuple. Mais à mesure que, sous la pression des clubs et des journaux révolutionnaires, où dogmatisent jansénistes et francs-maçons, ils s'orientent vers le schisme et l'anarchie : une rupture s'impose. Elle se produit à l'occasion de la Constitution civile du Clergé, dont nous allons parler.

(1) « Par l'abolition des privilèges en fait d'impôts, dit Taine (*histoire de la révolution*, p.182), les charges du petit

contribuable ont diminué de plus de moitié. Allègement énorme qui, avec le remaniement des aides et gabelles, changeait sa condition du tout au tout. Il arrivait ainsi sans les violences de 1793 au degré de bien être et d'indépendance dont il a joui depuis ». les tueries de la terreur étaient donc inutiles et ne sauraient être justifiées.

(2) « L'état, en servant un traitement aux prêtres, ne leur faisait pas de cadeau. M. de Talleyrand dans son discours à l'Assemblée Nationale, évaluait à 70 millions de livres les revenus de ces biens fonciers, provenant de legs faits à l'église par des prêtres, des religieux ou des personnes pieuses. En 1809 ces revenus valaient deux cent millions. Le budget des cultes (quand il existait) n'était que de 36 millions, il restait à l'état, sur ce chapitre un bénéfice d 160 millions. On appelle faillis, voleurs et on met en prison ceux qui gardent capital et intérêts. Que faut-il penser de la probité de nos parlementaires qui, tout en laissant à l'état, le capital que le clergé lui confia conditionnellement en 1789, se sont attribués les intérêts qu'il lui devait ?

II

CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.- CONDUITE DES PRÊTRES DE LA CONTRÉE. - MONSIEUR LE CURÉ DE VAYRES ET SON VICAIRE DEVANT LES TRIBUNAUX. -

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée Nationale vote la constitution civile du Clergé. Cette loi, promulguée le 24 août, aggravée par les décrets du 26 décembre, détruit l'organisation entière de l'Eglise ; méconnaît ses droits et la place sous la domination de l'autorité civile. Les évêques sont nommés par les électeurs ainsi que les curés. Par conséquent, ceux-ci sont indépendants des évêques et les évêques du Pape. C'est l'anarchie dans l'église.

Le meilleur moyen de tarir un ruisseau c'est d'en couper la source. Le meilleur moyen de tuer un homme c'est de lui trancher la tête. De même aussi le moyen le plus sûr de détruire l'église c'est de séparer les membres et le tronc de la tête.

C'est ce qu'ont tenté de faire et l'Assemblée nationale en 1790 et nos parlementaires en 1905. L'église devait rejeter cette première loi comme elle a rejeté la seconde. La loi Briand a été rejetée en 1906 par tous les évêques et tous les prêtres ... à l'unanimité. La première fut rejetée à une grande majorité. Mais quatre évêques sur 135 et dix mille prêtres sur 60000 eurent la faiblesse de l'accepter.

De là un schisme qui jeta la division et le trouble dans toute la France et en particulier dans notre contrée. Parmi les dix mille prêtres qui se sont soumis à la Constitution civile du clergé, nous avons le regret de compter quelques prêtres de la région, entre autres : Léonard Brandy, curé de Rochechouart ; F. Lapouraille, desservant de Biennac ; Rateau de Vaux, curé de Cussac et son vicaire, Desbordes que le district de Saint-Junien nomma curé de Saint-Gervais, en date du 19 septembre 1791 ; J. B. Cruzedière, vicaire d'Oradour qui fut nommé curé de cette paroisse. (1)

Au contraire, P. Soury, curé d'Oradour ; G. Bélair, curé de Saint-Bazile ; P. Leclerc, curé de Chéronnac, Dethèves, curé de Saint-Gervais ; Etienne Brissaud, curé de Saint-Jean de Vayres ; Léonard Peyrusson, vicaire de cette paroisse, ainsi que Rayet, Peyrigord et Valentin, prêtres libres habitants Rochechouart, refusèrent de prêter le serment schismatique.

De grandes épreuves étaient réservées aux prêtres fidèles. Sous l'action des Comités que les 280 loges maçonniques qui existent déjà, ont établi partout, les esprits s'exaltent, les coeurs s'aigrissent , les prêtres fidèles sont surveillés, menacés et poursuivis devant les tribunaux, ce fut notamment le cas de M. le curé de Vayres et de son vicaire. En date du 17 mars 1792, ces deux dignes prêtres comparurent devant le juge de paix de Rochechouart sous l'inculpation d'entraves apportées par eux au ministère des prêtres jureurs de Saint-Gervais et de Rochechouart.

Le juge de paix, M. Simon de la Razide, était assisté de Jacques Lacroix, médecin, et de J. Baudequin, notaire. Goursaud-Dumazé et Bourdeaux étaient assis au banc de la défense. Les fidèles qui, très éloignés de Vayres, leur paroisse, fréquentaient habituellement les église de Saint-Gervais et de Rochechouart, plus rapprochées de leur domicile, furent en grand nombre cités comme témoins. Le juge leur demanda s'il était vrai, comme le prétendait le sieur Bretinoux de la Chétardie,

auteur de la plainte déposée contre les inculpés que ceux-ci les eussent engagés, à l'occasion de leur confession pascalle, à ne pas assister à la messe des prêtres jureurs ? Jeanne Pouzy, fille de Guillain de Babaudus répondit : qu'un chrétien ne doit pas répéter ce qui lui a été dit à confesse. Jean Chrétien déclara ne rien savoir. Les autres témoins étaient : Léonarde Soulat, épouse Jean Besse, laboureur, Marie Villette, épouse Léonard Soury, laboureur de la Chétardie, Jeanne Boulesteix, épouse Delage, laboureur ; Jean Delage, tailleur d'habits et Suzanne Vignaud de Bonnefont ; Jacques Vareille, taillandier à Nouaillat ; Jean Lévêque, de Laudonie ; Jeanne Linard et Pierre Rougier, laboureur, de Pierre-Folle ; P. Brandy, de la Chabaudie ; Louise Michel, épouse Lagarde ; Jean Granet ; Françoise Verger, épouse Jean Brandy ; Martial Brandy, charron ; Catherine Goursaud ; Marie Michel, fille de Pierre Michel, marchand de cochons, de Babaudus, Ces témoins et beaucoup d'autres déposèrent qu'étant allés à confesse en vue de gagner leur pâques, leurs confesseurs leur avaient défendu d'assister à la messe des prêtres jureurs et de recourir en quoi que se soit à leur ministère.

Après audition des témoins et plaidoiries des avocats, M. le vicaire fut condamné à quinze jours de prison, 60 livres d'amende, aux 2/3 des frais et M. le curé à 12 livres d'amende et à 1/3 des frais.

Ce jugement fut frappé d'appel. Nous ne connaissons pas le verdict de la cour de Limoges.

(1) « Ce jeune prêtre rétracta son serment en 1795 et fut déporté en Espagne.

III

LES PRÊTRES JUREURS REMPLACENT PARTOUT LES PRÊTRES FIDÈLES. - LES HABITANTS DE VAYRES EN CONFLIT AVEC LE DISTRICT DE SAINT-JUNIEN ET LE PRÊTRE QU'IL VEUT LEUR IMPOSER.

Sous l'action des lois tyranniques votées pour la Constituante et l'Assemblée législative l'ivraie qui, dans l'église, au temps de sa prospérité s'était mêlée au bon grain s'en sépara rapidement. Sur les pas du crucifié, leur maître, les bons prêtres prirent le chemin du Calvaire pendant que les fils de Judas les remplacèrent dans les presbytères et les églises. Bornons-nous à parler des paroisses qui nous avoisinent.

Dès 1791, M. Desbordes, nous l'avons déjà dit, fut nommé curé de Saint-Gervais à la place de M. Dethèves, prêtre fidèle qui, maltraité par de prétendus patriotes de Saint-Junien, se retira à Chéronnac dans sa famille où il mourut des suites de ses blessures, en janvier 1792, à l'âge de 48 ans.

J. Thomas Valentin, originaire de Rochechouart, fut nommé curé de Chéronnac à la place de P. Leclerc qui se retira d'abord à Verneuil en 1791, fut ensuite dépouillé de ses biens et déporté.(1) Après la Révolution il revint à son poste et l'occupait jusqu'en août 1817, date de sa mort. Le district ne trouva pas, parmi ses recrues, de prêtre assez dévoué pour occuper la modeste cure de Saint-Bazile. F. Léonard, curé de cette paroisse ne fut pas moins obligé de s'éloigner de son cher troupeau dès 1792.

Il se retira d'abord chez son frère à Peyrat-Soulat, paroisse de Chéronnac. Incarcéré peu après, il languit pendant près d'un an dans les prisons de Limoges. Pendant ce temps les patriotes se hâtèrent de faire main basse sur ses biens. Quoique malade, il fut peu après embarqué sur les *Deux Associés*, vieux bâtiment contaminé, qui servit de tombeau à tant de prêtres. Il mourut à bord le 14 août 1794, à l'âge de 55 ans. Son corps fut inhumé à

l'île d'Aix

P. Soury, curé d'Oradour, contraint de quitter sa paroisse en janvier 1792 se retira dans sa famille

à Marval. Il fut ensuite incarcéré à Limoges jusqu'en 1797, date à laquelle il fut mis en liberté à cause de son grand âge et de ses infirmités.

Se sentant énergiquement soutenus par leurs paroissiens, les prêtres de Vayres restèrent à leur poste jusqu'à fin mars. A cette date, M. Peyrusson se retira probablement dans sa famille et peu après en Italie, et M. Brissaud à Saint-Gence, son pays natal. Ce dernier ne tarda pas à être emprisonné à Limoges et dépouillé de ses biens. Ses meubles, déposés à la mairie de Vayres, furent vendus en date du 17 janvier 1794 pour le prix de 1651 livres, au profit du gouvernement qui, cette filouterie accomplie, l'envoya en exil.

Leurs pasteurs partis malgré leurs récriminations et leurs larmes, les habitants de Vayres sont blessés au vif. Ils ne veulent à aucun prix pour les diriger dans les voies du salut du prêtre excommunié que le district de Saint Junien leur a donné pour successeur depuis le mois de février. Et, comme protestation, la municipalité, après avoir refusé les clefs à ce prêtre infidèle, installe l'abbé Dupré qu'ils prennent bien à tort, paraît-il, pour un prêtre orthodoxe, et en dresse procès-verbal. Les prêtres jureurs inspirent si peu de confiance qu'ils sont froidement reçus dans les paroisses. Ils sont même quelque peu molestés dans quelques-unes et spécialement à Oradour-sur-Glane, Saint-Victurnien, Saint-Laurent, Oradour-sur-Vayres, Champsac, Milhaguet, Saint-Mathieu, etc... à Vayres. Le procès-verbal ci-dessous, rédigé par des témoins bien informés va nous dire l'accueil peu respectueux et d'ailleurs bien mérité que nos pères, en date du 20 Mai 1792, ont fait à trois délégués du directoire de Saint-Junien qui leur étaient députés à l'effet : 1° de mettre à la raison leur municipalité (qui, nous allons le voir, n'avait pas la souplesse qu'on trouve généralement chez les municipalités d'aujourd'hui) ; 2° d'installer solennellement le prêtre jureur dont ils ne voulaient pas.

« Aujourd'hui, 20 mai 1792, Jean Pouliot, P. Périgord, administrateurs et Léonard Rebeyrol, premier syndic du district de Saint-Junien, commissaires nommés par délibération du jour d'hier à l'effet de mettre à exécution un arrêté du département de la Haute-Vienne en date du 22 février aux fins de l'installation du sieur Lapeyrière, élu, curé de Vayres ; de la formation d'une commission municipale et de prendre tous renseignements propres à astreindre la cidevant municipalité à la responsabilité de ses opérations, nous nous sommes transportés avec le sieur Lapeyrière audit bourg de Vayres. Notre arrivée a été annoncée par un coup de fusil. Nous avons été reçus par les huées et les provocations menaçantes d'une foule de six cents hommes ou femmes rassemblés à l'entrée du bourg. Nous avons été escortés par elle jusque sur la principale place où nous avons trouvé un autre rassemblement aussi nombreux que le premier.

(1) La vente de ses biens rapporta au gouvernement 1598 livres et celle du presbytère (12 juin 1798) 1976 livres.

Là, les huées, les provocations et les menaces ont redoublé. Nous avons d'abord essayé de calmer ce peuple et de lui exposer notre mission. Les moyens de persuasion employés par nous n'ont servi qu'à augmenter son audace. Nous avons cru alors devoir prendre la contenance ferme et imposante de la loi. Nous sommes entrés dans l'église où nous avons été suivis par cette multitude effrénée. L'un de nous est monté en chaire, a demandé du silence au nom de la loi dont il voulait parler le langage. Ses efforts ont été inutiles, sa voix étouffée par les cris, les clameurs séditieux et les menaces d'être jeté au pied de la chaire et expulsé de l'église.

« En ce moment, le sieur Dupré (le prêtre agréé par la municipalité) y est entré triomphalement, escorté par une troupe nombreuse marchant au son du tambour. Il a célébré la messe durant laquelle nous avons tour à tour été pressés, ballottés et injuriés.

« A l'issue de la messe, nous avons voulu remontrer au peuple son coupable égarement. Nos représentations n'ont eu d'autre effet que de l'exaspérer davantage, Enfin, au nom de la loi, nous avons sommé le sieur Dupré d'avoir à cesser ses fonctions et à nous remettre les clés de l'église.

« Pour éviter les excès auxquels cette population paraissait disposée à se livrer, nous nous sommes retirés avec le sieur Lapeyrière, suivis à coups de pierre.

Cette pièce est signée POULIOT, REBEYROL et PERIGORD (1)

(1) Cette pièce importante extraite des archives départementales de Limoges nous a été communiquée par M. le docteur Marquet, que cet infatigable chercheur reçoive ici nos remerciements.

IV

SEIZE HABITANTS DE VAYRES DEVANT LE TRIBUNAL CRIMINEL DE LIMOGES. -

Nos trois matadors déconfits n'eurent pas de peine à faire partager par leurs collègues du directoire les sentiments peu bienveillants qui les animaient à l'endroit des habitants de Vayres. Tous jurèrent de tirer de l'offense reçue une éclatante vengeance. Une plainte fut aussitôt déposée entre les mains de la justice et seize citoyens, choisis parmi les plus coupables, du moins parmi les plus notables, furent traduits, en date des 4 et 16 août devant le tribunal criminel de Limoges.

Retenons leurs noms, ils méritent de passer à la postérité.

Le. sieur Jean Baptiste Dupré, vicaire régent de Vayres, âgé de 27 ans.

François-Romain-Boutet Montfrand, maire de Vayres, âgé de 55 ans et Rose Codet, son épouse, âgée de 30 ans.

Le sieur Jean Soulat, notaire, procureur de la commune, demeurant à Bélair, 36 ans et Jeanne Grolhier, son épouse, 24 ans.

Jean Chrétien, l'ainé, âgé de 42 ans et Jean Chrétien, le jeune, âgé de 17 ans, sacristains.

Jean Laurent, fils aîné, laboureur à Nouaillat, 26 ans.

Guillaume Soulat, cultivateur à Nouaillat, 26 ans.

Guillaume Soulat, cultivateur à Nouaillat, 36 ans.

Pierre Clément, le jeune des Monts, 40 ans.

Jean Lévêque, maçon à Babaudus, 32 ans

Martial Boissière cultivateur à Pierre Blanche, 37 ans.

François Lévêque, laboureur, âgé de 35 ans

Jean Chadoutaud, marchand, aubergiste à Fray-Guillien, 46 ans.

Léonard Besse, laboureur de la Chétardie, 56 ans.

Martial Pelletengeas, cultivateur à la Doradie, 40 ans.

De nombreux témoins furent entendus dans cette affaire. Le président Dumas, après avoir résumé leurs dépositions, posa aux jurés les questions suivantes :

1° Y a-t-il eu provocation à l'effet d'empêcher, la paroisse de Vayres de reconnaître le curé nommé par le district ; a-t-on passé à travers la paroisse pour gagner les paroissiens, même à prix d'argent et les porter à la révolte ?

2° Le sieur Dupré est-il l'auteur de ces faits ?

3° y a-t-il eut opposition de la part de la municipalité de Vayres à l'exécution des décrets ?

Les sieurs Boutet, Soulat, Chadoutaud, Besse et Pelletengeas sont-ils coupables de cette

résistance formelle. Sont-ils excusables ?...

Lorsque les jurés eurent délibéré, le sieur Benoit Lesterps, chef du jury, se leva et dit à haute et intelligible voix : sur ma conscience et sur mon honneur J.-B Dupré n'est pas convaincu du délit dont on l'accuse.

Romain Boutet, maire et autres officiers municipaux dénommés sont convaincus de s'être opposés formellement à l'exécution des décrets, relativement à l'élection de P. Lapeyrière et à sa prise de possession de la cure de Vayres. Mais ils sont excusables, à

raison de la crainte et de l'erreur. (La paroisse entière était soulevée) ces braves jurés déclarèrent excusables tous les autres prévenus. En conséquence, cette grosse affaire se termina par un acquittement général. (1).

Qu'on nous permette ici une réflexion, La plupart de ces confesseurs de la foi ont encore des descendants dans la paroisse. Ceux-ci ont hérité de leur sang, de leur nom, de leur gloire, de leurs propriétés. Ont-ils au même titre hérité de leur bravoure et de leur foi ? Noblesse oblige !... Nous aimons à croire que tous peuvent répondre affirmativement.

(1) Nous avons emprunté les détails de cet intéressant procès et la plupart des documents qui nous ont servi à rédiger les deux chapitres précédents au remarquable ouvrage de M. le chanoine Lecler *martyr et confesseur de la foi du diocèse de Limoges*, 4 volumes in-4°, en vente chez M. Berger, 13 rue Charseix, à Limoges.

V

LA TERREUR : SES PRINCIPALES VICTIMES DANS LA CONTREE.

Un an plus tard les vaillants chrétiens dont nous venons de parler auraient été guillotins sans pitié !

A cette date la Convention a remplacé l'Assemblée législative. Un vent de folie souffle à travers la France. Du paysan, de l'ouvrier, du bourgeois moralisés par quinze siècles de christianisme est sorti tout à coup le barbare, pour certains, on peut dire « la bête féroce ». Marat, Danton, Robespierre, Carrier, Fouquier-Tinville et autres égorgés, (à qui des aventuriers ont élevé des statues) ne sont-ils, pas des tigres altérés de sang ! ?

Marat avait demandé deux cent mille têtes pour assouvir la vengeance des montagnards. Ne les a-t-il pas obtenues ? De fait, si on comptait le nombre de citoyens français qui sont morts dans les prisons, en exil, sur les pontons, dans la Loire et sous le couperet de la guillotine, on verrait que la Révolution a immolé sur ses autels impurs plus de deux cent mille victimes (1).

Notons parmi les plus illustres dans la région : Marie-Victoire Boucher de Rochechouart-Pontville, exécutée le 21 avril. J. B. de Merlis, de Rochechouart, âgée de 49 ans ; Babaud-Lafordie âgé de 54 ans ; Irène Périgord, épouse Texier, âgée de 71 ans, ses parents exécutés, le 21 avril ; M. de Lavergne, de Cussac 39 ans, exécuté le 11 septembre 1794. Et dans le diocèse, neuf prêtres condamnés, par le tribunal de Limoges et exécutés, dans cette ville en 1793.

Pendant ce temps nos églises, sont fermées, le Christ est au tombeau. La vérité, la justice, la liberté et la fraternité y sont descendues sur ses pas. Mais ce tombeau n'est pas scellé. Le Christ aime ses francs malgré leurs égarements et le Christ comme l'a écrit saint Paul (*Rom.*, VI, 9) est ressuscité pour ne plus mourir.

Bientôt le peuple écoeuré par les orgies et les crimes dont il a été témoin redemandera ses prêtres à grands cris ; les pasteurs rejoindront leur troupeau. Les autels renversés et profanés seront redressés, les temples rouverts et l'Eglise de France purifiée, rajeunie, reprendra en attendant de nouvelles épreuves son oeuvre de régénération spirituelle, morale et sociale.

(1) Parmi ces victimes le diocèse de Limoges compte à lui tout seul près de 200 prêtres dont nous trouvons la biographie dans l'ouvrage déjà cité de M. le chanoine Lecler.

VAYRES AU XIX^{ème} SIECLE

RÉTABLISSEMENT DU CULTE - RETOUR DE L'EXIL - M. PEYRUSSON - MM.
ROMMEFORT ET LAVAUD - M. QUERIAUD CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE - M.
BOURLANT ET M. DEBELLUT

I

LES ÉGLISES S'OUVRENT D'ELLES MÊMES - LE RÉTABLISSEMENT DU CULTE S'IMPOSE - LE CONCORDAT.

- Après la mort des guillotineurs les plus farouches, la foi, comme le soleil après la tempête, ne tarda pas à se faire jour et à rayonner à travers les âmes que dix ans de révolution avaient momentanément troublées. Sous la poussée de l'opinion ressaisie, les églises, non aliénées, se rouvrirent comme d'elles-mêmes. Mais sans prêtres, elles étaient muettes, froides, tristes, et le peuple soupirait après le retour de ses pasteurs. Les réclamations nous viennent de tous les coins de France (s'écriait un député du haut de la tribune, en 1797) rendent un son plus religieux que ces cloches d'airain que vous avez fait taire.

Le décadi , n'avait pas remplacé le dimanche, le contrat social de Rousseau n'avait pas remplacé l'Evangile, ni le culte de la déesse Raison celui du vrai Dieu. L'Eglise, qui avait fait la France, pouvait seule cicatrizer les blessures dont son âme chrétienne saignait encore et lui rendre, avec la paix, sa prospérité d'autrefois. Napoléon, devenu 1er Consul, avait trop de génie pour ne pas le comprendre. Il entra en pourparlers avec le Pape et, en date du 15 juillet 1801, signa avec lui le concordat que, pour le malheur de notre Patrie, le gouvernement de M. COMBES se permit en 1905 de déchirer sans lui !

II

RETOUR DE L'EXIL - INSTALLATION DE M. BRISSAUD - LES RUINES. Conformément à l'article 2 du Concordat, on procéda au plus tôt à la délimitation des diocèses, les anciens cadres étant détruits, et à la nomination des titulaires, Dès 1802, Monseigneur du Bourg, de sainte mémoire, fut nommé évêque de Limoges en remplacement de monseigneur du Plessis d'Argentrès, démissionnaire.

Aussitôt installé, le nouvel évêque se hâta d'organiser le culte dans trois départements composant son diocèse : la Haute-Vienne, la Creuse et la Corrèze. Les exilés du diocèse sont de retour. Mais, combien manquent à l'appel ! La Révolution en a dévoré 200. Comme conséquence, un certain nombre de petites paroisses, parmi lesquelles SaintPierre de Vayres, furent supprimées.

En date du 23 janvier 1803, le doyenné de Rochechouart fut ainsi constitué :

M. Périgord Jean-Julien, curé-doyen de Rochechouart.

M. Périgord J.Fr., desservant de Biennat.

M. Brissaud Laurent, desservant de Saint-Jean et SaintPierre de Vayres.

M. Leclerc pierre, desservant de Chéronnac.

M. Thomas Valentin-Jean, desservant de Videix, saintGervais.

M. Pasquier Egide-Félix, desservant des Salles.

M. Brissaud n'était pas un inconnu à Vayres ; il avait déjà desservi cette paroisse pendant douze ans, de 1780 à 1792. Des larmes bien amères avaient salué son départ. Des transports d'allégresse durent saluer son retour.

La joie du pasteur, toutefois, fut tempérée par le spectacle des ruines que la tourmente révolutionnaire avait laissées là, comme traces irrécusables de son passage.

Ruines matérielles - L'église de Saint-Pierre était transformée en grenier à fourrage, L'église de Saint-Jean était à reconstruire, par suite de défaut d'entretien. La cloche dont il l'avait dotée en 1780 avait disparue. L'entrée du presbytère qu'il avait fait édifier au prix de tant de démarches et de sacrifices personnels lui était interdite. Le gouvernement s'en était emparé et l'avait vendu. Le mobilier qu'il y avait laissé en quittant Vayres en 1792 était confisqué.

Ruines morales - Que d'enfants à baptiser ou à rebaptiser, que de mariages à réhabiliter, de préjugés à vaincre, d'abus à réformer !

Ces ruines, toutefois, étaient moins profondes qu'on pourrait l'imaginer. Les églises fermées, les prêtres disparus, chaque maison était devenue une sorte de petite église dont chaque chef de famille était prêtre. A l'ombre de ces sanctuaires rustiques, comme autrefois dans les catacombes de Rome, le vrai dieu était secrètement et sincèrement adoré.

A l'arrivée de M. Brissaud dans la paroisse, le feu couvait sous la cendre, mais il n'était pas éteint. Au souffle tout apostolique de ce confesseur de la foi, il devait se rallumer. Il se ralluma si bien que l'examen des registres de catholicité semble nous dire que, dès 1905, le culte avait déjà partout repris son cours normal.

Mais la paroisse de Vayres ne devait pas rester longtemps sous la houlette de ce bon pasteur. Il avait à son retour, 66 ans. Les souffrances physiques et morales qu'il avait endurées durant les dix années qu'il venait de passer en prison ou en exil avaient altéré sa santé. Le service de la paroisse étant trop lourd pour ses épaules, il fut, sur sa demande, nommé curé de Saint-Gence, son pays natal, en février 1806. C'est là qu'il rendit son âme à Dieu en 1811, à l'âge de 76 ans

III

M. PEYRUSSON - DÉMEMBREMENT DE LA COMMUNE REFONTE DE LA GROSSE CLOCHE - ACQUISITION D'UN PRESBYTÈRE. Si quelque chose pouvait adoucir le chagrin que le départ de ce vénérable pasteur dut causer à ses paroissiens, c'était la nomination de M. Peyrusson, dont nous allons parler :

Fr. Etienne Peyrusson naquit à Saint Léonard (Haute-Vienne) en 1755, fut ordonné prêtre des mains de l'évêque de Limoges. le 21 décembre 1782 et nommé vicaire à Vayres en 1784

Le jeune vicaire ne tarda pas à gagner la confiance des habitants de la paroisse et l'amitié de son curé.

Pendant huit ans, il seconda ce saint prêtre dans toutes les fonctions de son ministère avec un dévouement à toute épreuve. Comme lui, il refusa de prêter le serment schismatique. Avec lui, dès le commencement de la persécution, il fut cité en justice et condamné.

Après avoir été son fidèle collaborateur dans le service des âmes, il fut durant de longues années, son compagnon d'exil. En le présentant aux fidèles, M. Brissaud pouvait leur dire : « Pour vous diriger dans les voies du salut, notre évêque vous donne aujourd'hui un autre moi-même ».

L'installation du nouveau curé eut lieu en février 1806. Depuis près d'un an, Vayres avait été démembré comme commune. Voici à quelle occasion et dans quelles circonstances :

Rochechouart possédait déjà la puissante artillerie qui fait aujourd'hui sa renommée. Ses habitants, ne se croyant pas néanmoins suffisamment protégés par elle contre les intrigues sans cesse renaissantes des villauds de SaintJunien qui voulaient leur souffler et leur sous-préfet et leurs juges, prièrent l'Empereur d'augmenter leurs troupes de lignes. Par arrêté en date du 25 avril 1805, leur voeu fut exaucé. La commune de Biennat en entier, les villages des Ajaux, Babaudus, Boischenu, le Breuil, la Chabaudie, Lâge, la Légerie, la Martinie, la Serve, le Maine, PierreBlanche, Pierre-Folle, Puyjean et Vayrinas de la commune de Vayres furent réunis à Rochechouart qui grâce à cet appoint, devint, après Saint-Junien, la commune la plus importante de l'arrondissement.

Mais, si Vayres fut démembré comme commune, elle ne le fut pas comme paroisse. Dès lors, le zèle du nouveau pasteur avait un vaste champ d'action. Pendant 27 ans, il s'y donna libre carrière. A son arrivée dans la paroisse il eut un vicaire, M. Leconte. Mais, comme il y avait alors pénurie de prêtres dans le diocèse et que le vicariat n'était pas officiellement érigé, il ne le garda qu'un an. Pendant les trois dernières années de sa vie, il eut un auxiliaire, M. Dubac, de 1830 à 1833, année de sa mort. Il a donc desservi, seul, cette grande paroisse pendant 23 ans, à une époque où les chemins étaient impraticables, où le ministère était excessivement chargé. Honneur à lui !

Au point de vue matériel, trois oeuvres principales ont signalé son passage dans la paroisse :

1° - refonte de la grosse cloche - La grosse cloche, fêlée depuis nous ne savons combien d'années, fut refondue en 1823. Voici l'inscription qu'elle porte gravée sur ses flancs: « *Faite en 1823. Messire JB. Léonard Périgord, chevalier, sieur de Beaulieu, maire et parrain, Marthe-Philiberte de Maillard, veuve de Merlis marraine. Messire F. Périgord des Contis, curé d'Oradour. Etienne Peyrusson, desservant de Vayres. A. Martin, fondeur* ». Elle sonne le fa dièze et pèse de 600 à 650 kilos.

2° - L'organisation du conseil de fabrique - En date du 1er octobre 1825, le conseil de fabrique, légalement constitué, était ainsi composé : Aubin de Recoudert, chevalier de Saint Louis ; Jacques-Simon Dumaine, propriétaire ; Pierre Soury, cultivateur, Jean Boulesteix, adjoint, Jean Ribette, propriétaire ; ces trois derniers, nommés par l'évêque et les deux premiers, nommés par le préfet. M. Périgord, maire, et M. Peyrusson, curé, étaient membres de droit.

3° - L'acquisition d'un presbytère, dont voici l'acte notarié :

« Par devant Maître J Martin-Faucher, notaire, sont comparus Mme Rose Codet, veuve de s. Montfrand-Boutet des Vigeries du bourg et maître Hippolyte Périgord, maire. Par ces présentes, la dame Codet vend, cède et transporte au dit sieur Périgord, stipulant au nom de la commune, une maison, grange à côté, un hangar, cour, jardin et tous accessoires et dépendances de la susdite maison, située au bourg, joignant la voie publique, la propriété d'Étienne Léonard, celle de Pומרoulie et une petite rue qui conduit au cimetière, pour y établir un presbytère. La propriété ci-dessus vendue résidant sur la tête de la dame Codet, comme héritière naturelle de feu Jacques Codet prêtre, desservant de son vivant la paroisse de Saint-Pierre. Cette vente est faite le 19 avril 1832 moyennant le prix de 2748.francs ».

M. Peyrusson habita peu de temps cette maison qui, du reste, était en si mauvais état qu'elle fut démolie trois ans plus tard. Il y mourut le 18 novembre 1833 et fut inhumé dans le cimetière de la paroisse. Les cendres de ce confesseur de la foi sont mêlées à celles de M. l'abbé Lavaud depuis le 26 avril 1856 date de la sépulture de ce dernier !

IV

M. ROMMEFORT ET M. LAVAUD. - CONSTRUCTION DU PRESBYTERE ET DE L'ECOLE. CONFLIT ENTRE LA PREFECTURE ET LA COMMUNE. - INDIGNE

VENGEANCE. - M. Peyrusson eut comme successeur M. Martial Rommefort. Ce prêtre pieux et distingué ne fit que passer. Arrivé en janvier 1834, il quitta Vayres à la fin de décembre 1836 pour se rendre à Magnac-Laval où il mourut le 15 Septembre 1872, après un laborieux et fécond ministère dans cette grande paroisse.

M. Jean-Baptiste Lavaud lui succéda en janvier 1817. Prêtre zélé, austère et très bon. Ayant obtenu dès, l'année 1841 l'érection du vicariat de Vayres, il eut presque constamment Un vicaire durant les dix-sept ans qu'il desservit cette paroisse : M. Dubrac, jusqu'en 1836 ; M. Toussias de 1838 à 1840 ; M. Faure, de 1843 à 1853; M. Lagrange, de 1853 à 1854 ; M. Auger, de 1854 à 1855 ; M. Junien de 1855 à 1857. Grâce à la collaboration de ses vicaires, il put donner à la vie religieuse une impulsion nouvelle et faire fleurir la piété dans ce coin de terre qui, faute de bras, n'avait pas été, jusque-là, suffisamment travaillé. « C'est M. Lavaud - me disait il y a quelques années à peine un de ses ancien vicaire, M. l'abbé Junien - qui, au point de vue de la piété, a créé la paroisse. A son arrivée, il trouva l'ancien presbytère démolé et le nouveau, ainsi que la maison d'école qui lui est contiguë, en chantier ».

Cette construction, dont nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots, traversa des phases difficiles. Lorsque les murs furent achevés, l'architecte, M. Lejeune, en date du 12 septembre 1837, déclara le travail mal fait, la façade lézardée et pas d'aplomb. Le 15 avril 1838, M. Brunaud-Larigaudie résilia son entreprise. Il avait reçu ce jour 2000 fr.; il en donna quittance pour règlement de tout compte. Le 15 juillet, une commission de huit membres fut chargée de faire achever les travaux à la journée ou à prix fait. Un nouveau devis s'élevant à la somme de 2400 francs fut présenté et approuvé par qui de droit. Le presbytère, dit-on, fut terminé en 1840. Mais comme il y avait conflit entre la préfecture et la commune au sujet de l'école, celle-ci ne fut achevée qu'en 1846. Les deux bâtiments réunis ont coûté environ 5 000 francs (1)

Nature du conflit : La préfecture, se proposant dans un avenir prochain de remplacer l'école mixte qui existait déjà par une école double, voulait agrandir les bâtiments en construction. Par esprit d'économie, le conseil désirait achever simplement le travail commencé. En 1844, plusieurs conseillers démissionnèrent pour protester contre les atermoiements de la préfecture. Sur ces entrefaites, M. le curé essaya de faire entendre raison à la municipalité. Par suite de son intervention, il fut convenu, pour mettre fin à ce regrettable conflit, qu'on agrandirait la classe joignant le jardin, en ajoutant à la construction prévue au devis le modeste appendice qui existe encore.

M. Lavaud, en intervenant dans cette question scolaire, avait agi sagement D'autant plus que, dans l'espèce, il n'avait fait qu'user d'un droit que lui reconnaissait, à cette date, non seulement l'Eglise mais encore l'Etat. Néanmoins, le conseil municipal ne lui pardonna pas d'avoir, dans cette question, pris parti pour le préfet contre lui et en tira vengeance, Voici à quelle occasion : En date du 3 août 1845, M. Hervy, vicaire général, informa M. le curé que le ministre des cultes se proposait d'ériger quatorze succursales en cures de 2ème classe, et lui faisait observer, que la paroisse de Vayres comptant 3150 âmes, était qualifiée pour être classée. Il l'invitait en conséquence à adresser à cet effet une demande au ministre des cultes par l'intermédiaire de sa grandeur tout disposé à l'apostiller. A cette demande il fallait joindre deux pièces : Une délibération du conseil de fabrique et un avis favorable du conseil municipal. M. Lavaud rédigea aussitôt cette demande, la fit approuver par le conseil de fabrique, mais ne put obtenir du conseil municipal l'avis favorable exigé, Il lui fut refusé par délibération en date du 22 août. Disons à la louange de M Faucher, maire, qu'il ne signa pas une telle délibération.

Le titre de 2ème classe qui, d'après l'article 60 des organiques, pouvait être accordé aux cures de campagne les plus importantes mettait celles-ci au rang des cures décanales ou de canton et procurait à leurs titulaires le même traitement et les mêmes faveurs. La cure de Vayres qui, il y a cent ans, était, avec Coussac Bonneval, la plus populeuse du diocèse, aurait dû être classée dès le

rétablissement du culte. Et c'est apparemment le désir de réparer cet oubli qui inspira à Monseigneur Buissas la démarche dont nous venons de parler. Quand le conseil comprit que, dans la personne de M. Lavaud il venait d'atteindre injustement tous ses successeurs et la paroisse elle-même, il se repentit de sa faute. Il aurait voulu la réparer ! Ce qu'il aurait dû faire de suite, il le tenta plusieurs fois, plus tard et notamment en 1860. A cette date, M. Queyriaux, curé de la paroisse, partit pour Paris, muni de toutes les pièces réclamées en 1845. Il était dit dans l'une de celles-ci que, lors du plébiscite impérial, pas un seul nom n'était sorti de l'urne électorale. (A cette date tous les électeurs de Vayres, étaient donc impérialistes ?) M. de Saint-Paul, député de Rochechouart, présenta M. le curé à son Excellence, M. le ministre des cultes, plaida chaleureusement et... inutilement sa cause. L'oubli de 1803 et la faute de 1845 sont encore à réparer !...

(1) Ce nouveau presbytère est une restitution : il remplace celui qui avait été construit en 1783 aux frais de Messieurs Robert et Brissaud, curés de Vayres et des notables, dont nous avons cité les noms, p. 21, lequel fut confisqué par la Révolution en 1794. Le prêtre dans cette maison était donc chez lui. Les coups de force, ne créant pas le droit, en pays civilisé, la Municipalité voudra bien me permettre de lui faire observer qu'en privant les curés de Vayres de la jouissance de cet immeuble, ce qu'elle a fait par délibération en date du 20 avril 1921, elle a commis un déni de justice.

V

M. -QUEYRIAUX. - LES MAGISTRATS DE LA COMMUNE. FAITS DIVERS. - M. Pierre Queyriaux, ancien élève du grand séminaire Saint-Sulpice de Paris, prit possession de la cure de Vayres en mai 1856 et desservit cette paroisse pendant vingt ans et six mois. En 1877, il devint prêtre habitué à Saint-Michel des Lions à Limoges, où il mourut le 7 février 1860, à l'âge de 67 ans

Constamment entouré de vicaires jeunes et dévoués : M. Fargeaudon, 1857 à 1862 ; Rougier, 1862 à 1869; Gorse, 1869 à 1874 ; Chabaudy, 1874 à 1875; Vayreton, 1875 à 1877; exerçant le ministère à une époque où le Pouvoir favorisait la religion, où notables, et fonctionnaires pratiquaient d'une manière édifiante, il put, malgré l'originalité qui le caractérisait, conserver à peu près à cette paroisse son esprit chrétien.

Les magistrats, - jusque là, nous avons peu parlé des magistrats de la commune, nous avons pourtant l'intention de rendre à César ce qui appartient à César. Mais, d'une part, leurs oeuvres se sont souvent confondues avec celles des prêtres avec lesquels ils ont été toujours très liés. D'autre part, elles nous sont moins connues que les leurs. Les noms que nous citons ci-dessous nous disent qu'ils ont été constamment choisis parmi les plus dignes et dans les familles les plus recommandables de la commune :

Duvoisin de la Ganne; Hippolyte Périgord de Beaulieu jusqu'en 1837 ; Jacques-Simon Dumaine 1837 à 1840; Léonard Besse, de janvier 1840 au 10 décembre 1840; Martin Faucher de 1840 à 1852; Marc-Louis Poquillon 1852 au 15 novembre 1855 ; Jean Ribette, 1855 à 1876; P. Mounier 1876 à 1878 ; Aristide Faucher, 1878 à 1892; P. Brandy, 1892 à 1904.

Faits divers. - En parcourant les Archives paroissiales et communales nous avons glané quelques faits divers que nous consignons ici :

a) En 1837, le conseil jure fidélité au roi des Français.

b) Le conseil, M. le Maire en tête, assiste à un service funèbre célébré en grandes pompes pour les victimes des journées de février. Ce service est suivi d'un banquet où l'on fraternise en chantant la *Marseillaise*.

c) Le 15 mars 1849, on plante avec enthousiasme l'arbre de la liberté au communal, au cri de vive

la République !

d) Le 10 octobre 1852 dans une adresse que le conseil dédie au prince Président, de passage à Angoulême, nous trouvons les réflexions : « Nos campagnes ne veulent plus de ces révolutions qu'elles ne font pas, mais qu'elles payent (rien de plus vrai) Puisse le ciel vous accorder de longs jours ».

e) En 1853 nouvelle adresse à Napoléon, empereur des Français ! Tous lui jurent fidélité... Aujourd'hui nous sommes tous plus ou moins républicains et si, demain, nous avons tous un roi ou un empereur ?

f) En 1853 les recettes de la commune sont de 4133 francs et le traitement de l'instituteur, 600 francs.

g) En 1855, M. Poquillon dresse et fait approuver le plan qui donne à notre bourg l'allure d'une petite ville.

h) En 1865 le conseil vend les arbres du cimetière et ceux du communal et en consacre le produit à l'achat de la seconde cloche Celle-ci est en acier, sonne le *si* et porte l'inscription suivante : Bénite 1866. Parrain, J. Ribette; marraine, Madame veuve Longheu-Lagrange, né Recoudert ; curé, Queyriaux Elle coûte environ 600 francs.

i) En 1869 M. le sous-préfet demande au conseil s'il préfère pour diriger l'école de filles qu'il est question de créer à Vayres une institutrice congréganiste ou laïque. Au scrutin secret par sept voix, contre trois, il répond : une laïque. Mlle Delage fut nommée peu après institutrice à Vayres Elle était si pieuse que pour la formation de nos filles, elle valait presque une religieuse.

En 1882 elle fut remplacé, par un autre maîtresse également exemplaire, Mme Leclerc, morte dans l'exercice de ses fonctions, en pleine classe, en 1905 ne laissant ici que des amis.

Liste des instituteurs : Vers 1830 Léonard-Victor-Albert Bethout ; Vivien-Robert Chrétien, 1851-1892 ; Martin 1892-1894 et Auriat 1894-1908. Adjoints : Puybareau, de 1895 à 1896 ; Romains, 1896 à 1897; Tête, de 1897 à 1899 Dutot, 1899 à 1902

I. - En 1875, les familles Soury-Lavergne et de Rouzier s'engagent à entretenir à perpétuité à l'hospice de Rochechouart un lit en faveur d'un malade de la commune de Vayres. Bienfait inoubliable trop oublié !...

II. - En 1876 M. Mounier fait voter l'expropriation d'une écurie adossée à l'église du côté nord et de trois jardins l'avoisinant. Il a ainsi dégagé, assaini l'Église et créé la place du marché, Mais revenons sur nos pas pour parler de la reconstruction de l'église.

VI

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE. - M. BOURIANT - LA SACRISTIE - M. DEBELLUT -

Rendons justice à qui de droit. Le mérite de la reconstruction de l'église, au dire de la tradition, revient surtout à la municipalité qui administra la commune de 1865 à 1875 Le nom des vaillants qui y ont coopéré mérite de passer à la postérité. Les voici : M. Ribette, maire ; P. Mounier adjoint ; Callendrau, Barrière, Leclerc, Besse, Dagnas Martial, Treillard, Faucher, Dagnas Simon, Desnoyer, Boijout, Cibert, Schaffer, Chrétien.

Elle a été construite par MM. Morange, architecte ; Courty, entrepreneur ; les frères Frachet conducteurs des travaux.

Le conseil, en date du 13 octobre 1867, imposa la commune de 17 centimes pendant 29 ans, et fournit ainsi 20 000 francs qui furent avancés pendant la guerre, par madame Longeau-Lagrange, M.

Chambounaud de Chez-Bélaire et la veuve Poumérولية de Chez-Beijard et après la guerre par le Crédit Foncier.

L'Etat, en trois versements, fournit un appoint de 21215 fr et une souscription rapporta 1906 francs. Total : 43121 francs

Commencée en 1869, Mgr. Duquesnay put y célébrer la messe et y administrer le sacrement de Confirmation le 17 juin 1873. Mais à cette date elle était encore inachevée.

La nouvelle église reproduit l'ancienne : elle est à trois nefs style roman de transition. Elle en diffère en ce que :

1° le clocher qui était primitivement au centre de l'église s'élève maintenant entre la nef méridionale et la sacristie ;

2° les nervures en pierre de l'ancienne église, nervures dont on aperçoit encore par endroits les chapiteaux et les premières assises mutilées ont été remplacées (oeuvre de vandales) par des nervures en plâtre. Les murs qui n'ont pas été tous refaits, ont coûté 12.359 francs; le clocher, 7515 francs; les vitraux, 650 francs ; le dallage 300 mètres 2100 francs. La toiture a une étendue de 438 mètres superficiels.

M. P. BOURIANT. - La ferveur des fidèles, pendant la construction de l'église, qui resta en chantier pendant près de cinq ans, fut mise à rude épreuve pour des causes multiples qu'il serait trop long d'énumérer. Pour raviver la ferveur des attiédés, donner aux cérémonies du culte l'éclat que comportait l'exposition et l'ampleur du nouveau temple, le meubler car il était très pauvre, il fallait un prêtre organisateur, énergique et vaillant.

M. Paulin Bouriant qui en 1877 remplaça M. Queyriaux possédait toutes ces qualités. Pendant dix-sept ans, sans vicaires excepté de 1880 à 1882, M. Nadaud ; et de 1890 à 1893 M. Lagarde, il desservit, seul et non sans succès, cette grande paroisse.

En dehors de l'ordre spirituel. son oeuvre maîtresse fut la construction de la sacristie. Elle a été édifiée sous sa direction, aux frais de la Fabrique, en 1884. Elle a coûté 2304 fr. Ce digne prêtre mourut en décembre 1893 à l'âge de 73 ans, il fut sépulturé dans le cimetière de Bonnac, son ancienne paroisse.

M. DEBELLUT. - Dont tous se rappellent encore la belle prestance, la parole facile et puissante, la bonhomie et l'excellent coeur succéda à M. Bouriant dès le mois de janvier 1893. Né à Pionnat (Creuse) en 1831 il était donc âgé de 62 ans. Pour desservir cette paroisse de 70 hameaux disséminés sur une surface de cinq mille hectares, sans vicaire, il faut avoir de la santé et ne pas sentir le poids des ans. Tel n'était pas le cas du nouveau curé. Aussi bien son séjour ici a-t-il été court. Sept ans ! Nous devons néanmoins à son zèle certaines oeuvres qui ne sont pas sans mérite.

L'instruction de la première messe a été établie par lui. Il en est de même du service hebdomadaire pour les âmes du purgatoire, il inaugura la dévotion à saint Antoine de Padoue à qui il érigea une statue, inspira en 1899 l'achat de l'horloge publique, espérant, grâce au concours de celle-ci, obtenir de ses paroissiens plus de régularité dans l'assistance aux offices. Pour combattre la mauvaise presse qui commençait à envahir et à corrompre sa paroisse il s'efforça de propager la bonne. Sa mort fut particulièrement édifiante : avant de recevoir le Saint-Viatique il adressa aux fidèles qui remplissaient à ce moment sa chambre des paroles pleines de foi et de coeur qui firent jaillir les larmes. Conformément à sa volonté, il fut enterré dans le cimetière de la paroisse. Sa dépouille a rejoint, en date du 21 octobre 1920 dans le tombeau nouvellement construit pour les prêtres de la paroisse, les cendres de M. Peyrusson confesseur de la foi et de M. Lavaud. décédé en 1856. il clôt honorablement la liste des pasteurs qui ont dirigé la paroisse de Vayres pendant le XIXe siècle.

Table des matières

| | |
|--|----|
| L'ancien temps. - Premiers Vestiges. - Vestiges Romains, Mérovingiens, Carlovingiens, Capétiens. - Paroisse de Sain-Georges Paroisse, de Saint-Pierre..... | 1 |
| I L'ANCIEN TEMPS..... | 2 |
| II..... | 2 |
| III..... | 3 |
| IV..... | 3 |
| V..... | 4 |
| VI..... | 4 |
| VII..... | 5 |
| VAYRES AVANT LA RÉVOLUTION,..... | 7 |
| I..... | 7 |
| II..... | 9 |
| III..... | 10 |
| VAYRES PENDANT LA REVOLUTION..... | 14 |
| La Révolution - Ses causes | |
| Etats généraux - Ses principales Réformes | |
| Rupture entre le Clergé et le Tiers-État..... | 14 |
| II..... | 15 |
| III..... | 16 |
| IV..... | 18 |
| V..... | 19 |
| VAYRES AU XIXÈME SIECLE..... | 21 |
| I..... | 21 |
| II..... | 21 |
| III..... | 22 |
| IV..... | 23 |
| V..... | 25 |
| VI..... | 26 |